

214C2621

FR0010501692-OP037-RA04

12 décembre 2014

Ouverture et calendrier de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions.

GENERIX

(Euronext Paris)

Le 10 décembre 2014, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme, le 9 décembre 2014, l'offre publique de rachat émise par la société GENERIX visant ses propres actions en vue d'une réduction de son capital, au prix de 2,20 € par action, portant sur 3 636 363 actions GENERIX, représentant 14,11% du capital de la société (cf. Décision et Information 214C2370 du 10 décembre 2014).

La note d'information de la société GENERIX (visa n°14-636 en date du 9 décembre 2014) a été diffusée (cf. communiqué publié ce jour) et les autres informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour). L'assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 1^{er} octobre 2014 a approuvé la résolution nécessaire à la mise en œuvre de la réduction de capital.

L'offre publique de rachat d'actions sera ouverte du 15 décembre 2014 au 9 janvier 2015¹.

Nyse Euronext Paris fera connaître par un avis les conditions de réalisation de l'offre publique de rachat et son calendrier détaillé.

¹ En application de l'article R. 225-154 du code de commerce.